Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 90 (1945)

Heft: 5

Artikel: Instruction dans le cadre de la Cp. fus.

Autor: Bach

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-342272

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Instruction dans le cadre de la Cp. fus.

La défense des localités.

Pour cette forme de combat, le « terrain » impose à l'instruction certaines servitudes dont un commandant de troupe ne peut pas facilement s'affranchir. S'il est déjà rare de trouver une maison sur le point d'être démolie et, de ce fait, utilisable pour un exercice d'occupation et de mise en état de défense, les agglomérations abandonnées font complètement défaut ; on ne peut guère songer à s'introduire dans des maisons habitées et à y installer des armes.

Aussi, l'attaquant ne progressant que par les rues et l'adversaire étant empêché d'organiser son système défensif dans les maisons mêmes, les exercices ne présentent-ils qu'une image fort éloignée de la réalité.

Une abondante littérature a été consacrée au combat pour les localités. Il nous a paru utile de résumer quelques données ayant trait à la défense des localités, afin que les cadres qui dirigent des exercices de ce genre puissent en tirer matière pour l'instruction.

Ce n'est pas notre propos d'examiner pour quelles raisons une localité sera choisie en vue de sa défense. Différents facteurs tactiques, qui ont été énumérés ici-même, déterminent ce choix.

En règle générale, on n'étendra pas un système défensif de Cp. à une localité entière, même de faible étendue ; cette façon de faire nécessiterait des armes et des hommes en nombre trop élevé pour les ressources de cette unité. On évitera aussi l'éparpillement dangereux des moyens aux lisières. On recherchera, au contraire, le combat difficile et coûteux pour l'adversaire à l'intérieur de la localité où l'on organisera quelques îlots de défense, fortement tenus et placés sur des points de passage importants (carrefours).

Ces îlots, dont le nombre varie selon les effectifs et les armes disponibles, seront constitués en points d'appui fermés. Ils seront semés de barrages tenus sous le feu d'armes antichars et automatiques placées dans les maisons.

L'organisation défensive d'une localité se ramène, en définitive, à la combinaison d'un nombre limité d'opérations élémentaires :

- a) défense d'un barrage
- b) » d'un immeuble
- c) » d'un îlot.

a) Barrages.

Les chars ennemis sont contraints d'utiliser les rues, et l'infanterie y effectue tout au moins la marche d'approche.

On placera les barrages à la périphérie et à l'intérieur des îlots de défense, et de telle façon qu'ils puissent être pris sous le feu de loin par les armes à trajectoires tendues ou courbes (organiques ou attribuées).

Ils doivent être construits solidement avec des matériaux lourds arrimés au sol. Il est nécessaire de les compléter au moyen de réseaux de fils de fer barbelés. On placera dans la zone des barrages des mines antichars, des mines contre l'infanterie (mines à pédale), et des pièges.

Ils doivent être construits de telle manière qu'ils n'offrent pas d'abris à l'adversaire, et qu'ils fassent de la portion de la rue qu'ils barrent une véritable impasse, afin qu'il suffise de placer des mines derrière les chars pour les contraindre à l'immobilité. Tout char arrêté par une barricade doit être mis aussitôt dans l'impossibilité de s'échapper.

Il sera bon d'appuyer les barrages à des immeubles difficiles à aborder et dominant les bâtiments voisins, où l'on placera des équipes grenadiers, des armes automatiques et des équipes spécialisées dans le combat rapproché contre chars.

On interdira le franchissement de ces barricades par les chars au moyen de tirs d'armes antichars, frontaux ou latéraux, ou par des jets d'explosifs, tirs lance-flammes, tirs d'armes individuelles dans les fentes de visée, etc.,

 par l'infanterie, au moyen de tirs d'armes automatiques, de grenades, du corps à corps.

On organisera un système d'alarme (fils de fer tendus au ras du sol, sonnettes, pièges à grenades, etc.).

Les détachements de défense rapprochée de la barricade sont placés sous le commandement du chef de barricade.

b) Défense d'un immeuble.

Qu'ils soient placés près d'un barrage et qu'ils servent de positions de tir pour sa défense rapprochée, ou qu'ils constituent un réduit à l'intérieur de l'îlot, ils doivent être choisis pour la solidité de leur construction, l'épaisseur de leurs murs et les possibilités qu'ils offrent pour leur défense.

Il faut éviter les constructions légères, en particulier celles en matériaux inflammables.

La maison constitue la position, ce qui implique qu'il faut en faire un fortin.

On placera les armes dans les étages afin de faciliter leur défense, et l'on préparera des tirs sur les barrages et sur les immeubles voisins. Il est nécessaire de camoufler soigneusement les embrasures de tir afin que non seulement les canons ne soient pas visibles, mais même la lueur qui se forme au départ du coup.

On préparera des fentes de tir pour les fusiliers et les grenadiers. Si l'on tire par des fenêtres démunies de volets, on aura soin de les revêtir de filets ou de treillis pour les protéger contre les grenades ennemies.

Les murs des habitations modernes sont minces, une rafale d'arme automatique les traverse. Aussi, faut-il s'assurer que les positions de tir sont suffisamment protégées contre les projectiles venant de l'extérieur. Il y aura lieu souvent de renforcer les murs au moyen de sacs de sable, de caisses remplies de terre, de gravats ou de ferraille.

Il faut consolider les plafonds d'une maison transformée en fortin, de crainte qu'ils ne s'effondrent sous les bombes, ou les obus de l'artillerie. A cet effet on prélévera des poutres à la toiture.

On organisera défensivement le toit, sauf s'il domine absolument. L'attaque par les toits est la plus dangereuse pour le défenseur.

Toutes les issues des maisons doivent être tenues de l'intérieur et, si possible, de l'extérieur même (tirs de flanquement). Leur défense intérieure sera confiée à quelques hommes armés de Fm. et de grenades. On étayera la porte en versant contre elle des matériaux. On n'aménagera qu'une étroite chicane susceptible d'être fermée complètement à temps voulu. Des embrasures pour le lancement de grenades seront pratiquées en dessus de la porte, ainsi que des meurtrières pour le tir au fusil.

Les escaliers doivent être barricadés de façon à couper l'élan de ceux qui auraient fait irruption dans la position. On aménagera des emplacements de tir à chaque palier et on les couvrira de façon qu'ils ne soient pas écrasés sous les décombres tombés des étages supérieurs.

On pratiquera des ouvertures dans les planchers par lesquelles les fusiliers et grenadiers pourront tirer d'un étage à l'autre.

Il est nécessaire de disposer des pièges et des mines à pédale dans les passages que l'ennemi empruntera pour entrer dans l'immeuble, et pour passer d'un étage à l'autre. On désassurera ces pièges au dernier moment :

- portes reliées à un allumeur à percussion déclenchant l'explosion d'une charge,
- fils tendus à ras le sol objets abandonnés, reliés à un percuteur déclenché par un ressort.

Il faut que les caves soient aménagées de façon à pouvoir servir d'abris contre les gaz, les bombardements (plafonds étayés), de cantonnement pour la garnison, d'infirmerie, de local pour les munitions, les vivres, l'eau.

Il faut relier les maisons d'un îlot entre elles en perçant les murs si elles sont contiguës, en creusant des tranchées et des tunnels si elles sont éloignées les unes des autres. Les canalisations d'égoûts, d'eau, se prêtent souvent à la liaison.

On reliera les étages entre eux par des trappes, et des échelles doubleront les escaliers.

Pour parer au danger d'incendie, on enlèvera tout ce qui est susceptible de fournir un aliment au feu, on disposera à tous les étages de sable et d'eau.

La défense d'une maison seule ne vaut que contre un adversaire démuni d'artillerie, de canons d'assaut ou d'armes antichars de gros calibre. Il est donc nécessaire que les armes des positions qui forment l'îlot puissent se flanquer réciproquement par leurs feux. On procédera aux destructions qui s'imposent pour dégager les champs de tir.

Chaque barrage, chaque immeuble est commandé par un chef disposant d'une petite réserve de choc, de dépôts de munitions et de vivres.

c) Défense d'un îlot.

Elle comporte la défense des voies d'accès, des barrages et des immeubles. Dans chaque îlot, on assure l'unité de commandement. Le chef doit disposer d'une réserve de feu consistant en engins à trajectoires tendues, ou courbes si possible, tirant des feux concentrés sur les rues les plus menacées, et d'une réserve de choc dont l'engagement pour les contreassauts est préparé en différentes directions.

Il incombe au chef de l'îlot de déterminer exactement les points où il fera construire les barrages. Il établira son plan de feu en fonction de ces barrages qui seront échelonnés en profondeur. La profondeur importe plus qu'un plan de feu sans solution de continuité.

La défense sera organisée de telle manière qu'elle devienne plus redoutable au fur et à mesure que l'on se rapproche du cœur du dispositif.

* *

Le Cdt. de Cp. est le chef de l'ensemble, c'est-à-dire des îlots qui constituent son système défensif. Si ces points d'appui ne sont pas reliés entre eux par des tranchées, ou des passages percés à travers les maisons, permettant le déplacement rapide d'armes ou de réserves de choc, s'ils ne peuvent s'appuyer réciproquement par leurs feux, l'ennemi les fera tomber successivement en concentrant contre eux tous ses moyens. Il est donc nécessaire qu'un dispositif forme un tout cohérent.

Le chef de l'ensemble doit être averti à temps des intentions probables de l'ennemi. Il doit pour cela disposer de bons observateurs, de patrouilles de renseignement actives et de liaisons sûres. Suivant l'étendue de la localité, il sera obligé de placer à ses lisières une ligne de sûreté, en veillant toutefois que cette surveillance ne lui coûte pas de trop gros effectifs.

Il placera ses réserves de feux et de choc là (de préférence dans un des îlots) où elles pourront le plus rapidement agir sur les points menacés.

Etant donné qu'il n'aura lui-même qu'une action tardive dans un combat qui se déroule avec une extrême rapidité, il sera souvent préférable qu'il ne garde pas trop de moyens dans ses mains, mais qu'il les attribue à ses chefs d'îlots, qui seront mieux à même de les utiliser à temps voulu.

CONDUITE DU COMBAT.

Elle est rendue difficile par le manque de vue d'ensemble. Le terrain très compartimenté contribue à donner au combat le caractère d'une série d'actions isolées sur lesquelles l'influence du chef est restreinte. Il importe donc que le commandant d'un secteur donne ses ordres à ses subordonnés de telle façon qu'il ne subsiste aucun doute dans leur esprit quant à leur mission et à la conduite à tenir.

L'action d'un chef d'ensemble pendant le combat se manifeste essentiellement par l'engagement au moment opportun et dans le secteur voulu des troupes et des moyens de feu réservés.

Si l'ennemi réussit à pénétrer sur un point du système défensif, il faut le rejeter par des contre-assauts, ou alors reculer en luttant pied à pied jusqu'aux réduits du secteur où la résistance sera poursuivie jusqu'au bout.

A l'intérieur des maisons mêmes, le combat sera mené d'étage en étage en remontant vers le toit ou vers des issues préparées.

Il faut éviter d'ouvrir le feu des armes automatiques contre les détachements ennemis d'exploration ou de reconnaissance. On les anéantira au combat rapproché.

D. C. A.

Dans le cas où l'on aurait attribué des armes antichars (canons 20 mm.) à une Cp., le Cdt. veillera à ne les faire intervenir qu'au moment même des bombardements, et non pendant les vols de reconnaissance.

Il arrivera rarement que le défenseur d'une localité dispose d'un nombre suffisant d'armes D. C. A. (canons) pour lutter avec efficacité contre l'ennemi aérien. Aussi réservera-t-il souvent les armes qu'on lui aura attribuées comme moyens antichars.

Par contre, il est indispensable de prendre des mesures strictes de D. C. A. passives. Elles consistent dans le camouflage des armes, des positions, des barrages mêmes. Les détachements qui se déplacent, les agents de liaison, suivent les façades (côté ombre). On évitera dans la mesure du possible de traverser les rues.

On placera des guetteurs munis de moyens d'alarme sur les bâtiments élevés, et la troupe doit savoir où elle s'abritera en cas d'attaque aérienne massive.

Instruction.

a) Travail des cadres.

1. *Cdt. Cp.*

- choisir, dans une localité, les points de passage (carrefours) qui doivent être tenus,
- déterminer approximativement le contour d'un îlot de défense,
- donnée d'ordres aux chef d'îlots (barrages attribution de moyens de feu — antichars et c/infanterie),
- désigner les travaux de première urgence,
- organiser la liaison et le ravitaillement.

2. Chef îlot.

- fixer l'emplacement des barrages,
- prescrire l'emploi des différentes armes disponibles, distribuer les champs de tir, établir le plan de feu,
- choisir les maisons destinées à devenir des positions,
- choisir l'emplacement du réduit et celui des dépôts,
- donnée d'ordres aux chefs de barrages et d'immeubles (mission, emplacements de combat, armement, effectif, réserves),
- fixer l'effectif de la réserve de l'îlot, son armement, lui donner sa mission, lui désigner son « repaire »,
- étudier les possibilités de passage entre les immeubles de l'îlot, prévoir les travaux à effectuer,
- prescrire de façon générale la conduite à tenir (on tient où ? on tirera quand... on se repliera sur...),
- trouver des observatoires et prévoir leur camouflage,
- mettre au point un code de signaux, un système de liaisons et de transmissions,

- mettre au point un système d'alarme pour le jour pour la nuit.
- 3. Chef de barrage.
- comment construire le barrage,
- où trouver les matériaux nécessaires,
- où placer les mines, les pièges,
- alarme,
- réserve de barrage interviendra : quand où comment.
- 4. Chef d'immeuble.
- fixer l'emplacement des armes tirant sur les barrages,
- donnée d'ordres aux chefs des pièces,
- donnée d'ordres pour les travaux de renforcement des maisons,
- mission à la réserve.

b) Travail de la troupe.

Le degré d'instruction qu'il sera donné d'atteindre dépendra dans une certaine mesure des terrains dont on dispose pour le travail. En général, il est plus facile de monter des exercices dans des localités rurales où abondent les petits bâtiments, les cours, que dans les villes, et les quartiers extérieurs des localités se prêtent mieux que les centres.

Avant d'instruire l'homme au combat des localités, il faut lui avoir appris à tirer avec sûreté sur buts mobiles, et l'avoir rendu habile au maniement des explosifs (pose de pièges).

On lui fera exercer les déplacements dans les rues : observation de l'avant-terrain, choix du couvert, bond rapide avec l'arme prête à tirer.

Il s'habituera à choisir une meurtrière pour son arme, et à la camoufler, à aménager une position derrière un mur, à la renforcer; à tirer indifféremment à gauche ou à droite sans être visible. Il apprendra à tirer à la grenade antichar d'une embrasure, d'un soupirail.

On l'instruira à défendre un passage, une porte, à anéantir un adversaire à l'arme blanche. Il doit savoir utiliser les moyens du combat rapproché contre les chars. Le contreassaut, dans la rue, exige une grande sûreté de la part des exécutants. Si on ne l'exerce (à blanc), les tirs de grenades, de Fm., au lance-flammes seront plus dangereux pour le groupe lui-même que pour l'adversaire.

Les exercices à double action, même exécutés par des hommes qui n'ont pas grande expérience du combat de localités, contribueront à mettre en lumière les défauts d'un plan et les erreurs de l'adversaire. Chacun en tire profit pour son instruction. L'attaquant distingue aisément les fautes de l'autre qu'il évitera quand ce sera son tour de défendre. Celui qui possède en maître la technique de l'attaque sait aussi se défendre efficacement.

C'est pourquoi la meilleure instruction à la défensive consiste à exercer l'attaque.

Il faudra souvent compléter par un enseignement théorique illustré de dessins ou de photos ce qu'on ne peut exercer pratiquement.

Il est donc possible de faire du travail utile quand bien même l'on ne dispose pas de villages d'exercice. La pratique du combat de localités, plus que celle d'une autre forme de combat, contribue dans une mesure très grande à développer dans la troupe et les cadres les qualités d'attention, de rapidité dans la conception d'un plan, de souplesse d'esprit, qui sont nécessaires pour s'adapter au rythme rapide de la guerre moderne.

Plt. BACH.